

Séance du mardi 24 février 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**.

Excusées : Jocelyne **Crozet** et Stéphanie **Druel**.

Pouvoirs : Jocelyne **Crozet** ayant donné pouvoir à Arlette **Proietti**.
Stéphanie **Druel** ayant donné pouvoir à Marie-France **Pellegrin**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

La séance est ouverte à 20 h 30 par D. Paccoud.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 20 janvier 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 20 janvier 2015.

Jocelyne Crozet souhaite que les sigles utilisés soient explicités dans les procès verbaux et comptes-rendus des Conseils municipaux et insiste sur l'intérêt de communiquer sur le plan du périmètre de gel dont la gestion est confiée à l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône Alpes), afin d'informer le public.

Marc Neyra souligne que la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux étant signée depuis le 20 janvier dernier, il conviendrait de communiquer sur ce dossier vis-à-vis des habitants, l'assemblée confie cette mission à la commission communication.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour intégrer un point à l'ordre du jour de cette séance concernant la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique. L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Trois DIA à l'ordre du jour de cette séance :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie dans copropriété	58 chemin des Anges	M. Jérôme GRANGE et Mme Lucile CHAUMET	295 000 € dont 3500 € mobilier	M. et Mme Brice CARPENE	Poleymieux au Mont d'Or
Terrain	« le Clos Saint Martin » - lot n° 6	Société R2I représentée par M. Patrick FARKAS	95 000 €	M. Ismaël BELATACHE et Mme Justine PREBOLIN	Lyon 7 ^{ème}
Propriété bâtie dans copropriété	281 allée Turrin	M. Philippe LACOUR et Mme Virginie GOUVERNEUR	304 000 € dont 8000 € mobilier	Mme Michelle BERMUDEZ et Melle Mathilde MEIZONNIER	Lucenay

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ *Exercice budgétaire 2014 – Approbation du Compte Administratif (délibération n° 2015.007)*

Jean-Claude Demay, doyen d'âge, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire ne pouvant se prononcer sur le vote du Compte Administratif.

Marie-France Pellegrin présente les principales caractéristiques de ce document qui constitue le reflet de l'exécution du budget de l'exercice 2014 :

Section	Recettes (titres émis)	Dépenses (mandats émis incluant les annulations)	Résultat de l'exercice 2014
Fonctionnement	1 535 941.71 €	1 219 426.85 €	316 514.86 €
Investissement	1 072 982.16 €	657 349.91 €	415 632.25 €
Résultat de l'exercice 2014			732 147.11 €

Le résultat de clôture (intégrant les résultats antérieurs) est :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultats à la clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	509 976.67 € Part affectée art. 1068 du budget 2014 (recette d'investissement)	316 514.86 €	316 514.86 €
Investissement	- 182 868.08 €	415 632.25 €	232 764.17 €
TOTAL	327 108.59 €	732 147.11 €	549 279.03 €

La Trésorerie nous a transmis le Compte de Gestion du Comptable qui correspond en tous points au compte administratif et qui permet de s'assurer de la concordance de l'exécution budgétaire.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil, Jean-Claude Demay soumet le compte administratif au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Compte Administratif 2014 tel que présenté au Conseil.

❖ *Exercice budgétaire 2014 - Approbation du Compte de gestion 2014 (délibération n° 2015.008)*

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les trois décisions modificatives de l'exercice 2014, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le Compte de Gestion du Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, du Passif, des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Comptable et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

❖ *Exercice budgétaire 2014 - Affectation des résultats du Compte Administratif 2014 (délibération n° 2015.009)*

Monsieur le Maire, après le vote du Compte Administratif 2014, précise qu'il convient d'en affecter les résultats au budget primitif 2015 :

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part à affecter au BP 2015	Article (section d'investissement)
Fonctionnement	+ 316 514.86 €	316 514.86 €	(recette) 1068
Investissement	+ 232 764.17 €	232 764.17 €	(recette) 001

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE les résultats tels que présentés ci-dessus.

AFFECTE les résultats du Compte Administratif 2014 comme suit :

- Fonctionnement - recette article "1068" : 316 514.86 €
- Investissement - recette article "001" : 232 764.17 €

❖ *Mise à jour des tarifications de locations (délibération n° 2015.010)*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 17 décembre 2013 a décidé d'actualiser les tarifs de locations applicables par l'intégration de tarifs de location de tables et de chaises. Il avait été précisé que la tarification précitée ne faisait pas l'objet d'autres modifications.

Monsieur le Maire précise qu'aucune actualisation tarifaire n'a été décidée depuis plus d'une douzaine d'années, seule la conversion des tarifs en euros a été actée.

Monsieur le Maire expose qu'une analyse des tarifs des concessions a été réalisée par Jocelyne Crozet et David Fraysse sur une base de prix au m² / année, dans une perspective de cohérence avec les tarifs usuellement pratiqués par les communes de strate démographique similaire. L'analyse des modes de vie a également conduit à modifier les durées d'acquisition des concessions en raison de la mobilité des familles. Il est donc proposé de supprimer la concession de 50 ans et de créer la concession de 15 ans. Les tarifs des columbariums seraient maintenus.

Les autres tarifs sont discutés collégialement.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le tableau des tarifs joint en annexe.

DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} avril 2015.

IV – TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

- Remplacement des menuiseries école élémentaire : ré-intervention de l'entreprise Chataing suite aux réserves formulées. La réception définitive des travaux reste en attente de l'achèvement de divers points.

- Travaux d'isolation par l'extérieur de la face nord de l'école maternelle : exécution par l'entreprise Vincent dans les délais impartis.

- Travaux d'isolation des combles de l'école élémentaire et de la salle des fêtes avancement, la tâche plus chronophage étant le nettoyage des combles et la pose de film de protection préalable à la projection de laine de verre (mission rendue difficile car l'accès à l'école n'étant possible que le mercredi après-midi). Jean-Michel Coquard précise que des trappes d'accès aux combles ont été réalisées en amont par l'entreprise Verchère afin de surélever et d'améliorer les accès aux combles.

La commission bâtiment du 26 février se réunira pour arrêter le programme et le chiffrage sollicité pour le projet de réhabilitation de l'école primaire dans le cadre du prochain contrat triennal avec le Département. La commune a sollicité le concours financier du Nouveau Rhône sur le même principe que les années précédentes. Daniel Paccoud signale que le contexte des élections départementales aura très probablement une incidence sur les aides allouées aux communes.

Eric Bettant s'interroge sur l'intérêt de construire une réflexion sur ce projet en mutualisant les utilisations de locaux à réhabiliter au sein de l'école (salle de célébration des mariages, préau, salle de réunion...). Actuellement, le cahier des charges est en production, le géomètre sera missionné pour un relevé topographique...avant de lancer la phase de concours d'architectes.

Jean-Claude Demay fait part de ses doutes quant à la capacité du maître d'œuvre à porter un projet de cette envergure, comprenant une gestion de projet en site occupé.

Monsieur le Maire expose que chacun peut participer à la réflexion afin d'élaborer un projet réaliste dont l'arbitrage en matière de coût et d'approches sera à trancher.

- Pose de stores à l'école primaire : pose effectuée avec inversion de 2 stores, à rectifier.

❖ Voirie :

- Travaux de voirie : le DCE pour la consultation des entreprises en cours de finalisation par les services de la CCBPD. Le programme a été fixé, le chiffrage est attendu.

- Chemin de Cruy : les 3 communes limitrophes de ce chemin (Theizé, Liergues et Pommiers) ont défini pour 2016 les travaux à prendre en charge relatifs à l'entretien de cette voie.

- Sécurité : la commune consulte des entreprises pour la fourniture de radars pédagogiques (sens nord-Sud à l'entrée de Pommiers). A prévoir : changement du boîtier d'alimentation du radar sur la Route de Montclair.

- Dissimulation de réseaux secs Chemin du Parozet : chantier terminé (enlèvement des poteaux et des câbles).
- Secteur de Gyre : mauvais état des accotements, chaussées et des murs. Ces dégradations feront l'objet d'un constat contradictoire effectué en vue de la réfection de ces voies à la charge des entreprises.

V - URBANISME :

- AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) : le prochain conseil devra se prononcer sur l'arrêt du projet d'AVAP. Cet outil remplace la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), en raison d'une évolution réglementaire.

L'AVAP précise les bâtiments, terrains protégés et classés et vient renforcer le règlement d'urbanisme.

- 2011 : lancement de la mise en étude
- Ouverture de la concertation : toute personne étant invitée à faire part de ses remarques sur le registre de concertation mis à disposition en mairie.
- 2011 : Choix du prestataire de l'étude : cabinet Anne Gardoni (qui a également traité l'AVAP d'Anse).
- 2012 à 2015 : Conduite de l'étude en association avec l'ABF. Aujourd'hui l'étude est finalisée.
- 14 mars 2015 : projet exposé au public en matinée à la Salle des mariages.
- 24 mars 2015 : arrêt du projet d'AVAP au Conseil municipal.
- Juin ou septembre 2015 : avis de la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites).
- Examen par les Personnes Publiques (sous 2 mois).
- Modification du projet.
- Enquête publique.
- Projet définitif soumis à l'avis du Préfet et délibération (fin d'année 2015).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2013, les projets d'AVAP sont soumis à l'examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale, géré par la DREAL (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement).

Il est précisé que la commission locale, formelle pourra être sollicitée dans les 3 ans suivant l'approbation de l'AVAP pour examiner tout projet de modification et/ou délivrer toute interprétation d'un cas.

René Blanchet rappelle que l'AVAP doit être mise en compatibilité avec le PLU et que cet outil s'inscrit dans continuité de la ZPPAUP, bien que certains points aient fait l'objet de discussions spécifiques avec l'Architecte des Bâtiments de France.

- Domaine des Pothières : un questionnement est soulevé sur la volonté de commercialisation directe de lot par le promoteur du projet d'habitats groupés, ARCADE. La commune n'a pas été officiellement informée de cette démarche. René Blanchet rappelle que la mixité d'habitats est exigée sur le permis d'aménager délivré à ARCADE. Une attention particulière sera à porter à cette opération afin de conserver l'esprit initial du projet d'écoquartier.

- Divers : des projets de division de terrain sont évoqués.

VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

- **Communication** : finalisation du « Pommiers Infos » pour le 27 février et distribution dans la foulée.
- **Signalétique** : René Blanchet note l'avancée de l'inventaire et fait part d'une interrogation du groupe de travail sur l'intérêt de maintenir des panneaux de lieux-dits. Certains pourront être conservés afin d'apporter un « relief historique » sous réserve d'un positionnement adéquat. Une charte graphique incluant la palette de coloris à retenir devra être étudiée dans l'objectif d'apporter de la lisibilité. Une position devra également être arrêtée sur le nombre maximal de lattes par support.
- **Scolaire** : un comité de pilotage est programmé le 10 mars prochain pour aborder la restitution des sondages auprès des parents et des enfants, le bilan des 3 premiers cycles de TAP et les perspectives d'évolution du dispositif sur l'année scolaire 2015-2016.
- **Accessibilité** : le groupe de travail se réunira le 25 février.
- **Bâtiments** : le groupe de travail « Restructuration École Élémentaire » se réunira le 26 février.

❖ Rapport des structures intercommunales :

- **SMBA** : Jean-Michel Coquard évoque le vote du budget et l'attribution d'une enveloppe de crédit de 305 000 € pour la réalisation de travaux dans le cadre du volet lutte contre l'érosion à Morancé. Dominique Schmitt note que la participation financière de Pommiers est en diminution en raison de l'extinction de certains emprunts.

- **CCBPD** : réflexion sur les écoles de musique / réflexion sur l'extension du réseau pour renforcer le débit ADSL.

Daniel Paccoud précise que le débat d'orientations budgétaires et divers points ont été examinés par l'assemblée communautaire. Il note des difficultés persistantes en matière d'intégration et d'harmonisation des personnels. Les commissions et groupes de travail poursuivent leurs travaux.

- **Syndicat mixte du Pays Beaujolais** : organisation du forum Géopark le 26 février au Domaine des Communes. Daniel Paccoud indique que la structure « Destination Beaujolais » assurant la promotion extérieure et fédérant les Offices de tourisme connaît des remises en cause. Une réunion abordera la problématique touristique.

Contenu de la démarche à retrouver sur : <http://www.pays-beaujolais.com/france/DT1359389086/page/Demarche-Geopark-en-Beaujolais.html>.

❖ *Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique (délibération n° 2015.011)*

Monsieur le Maire rappelle le retrait des services déconcentrés de l'État en matière d'ingénierie publique (ATESAT : Assistance TEchnique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Cette situation conduit les maîtres d'ouvrages à recourir à une offre de prestations dans le secteur marchand.

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Département du Rhône qui a décidé de mettre en place une agence technique départementale. Il donne lecture de la convention dont il retrace les principaux points : le Département, partenaire actif des projets communaux, a souhaité apporter aux collectivités, dans un esprit non concurrentiel, son soutien et son expertise au titre d'une assistance en matière d'ingénierie publique sur les thématiques suivantes :

- Voirie /aménagement de l'espace public ;
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie ;
- Eau / assainissement / cours d'eau ;
- Aides européennes ;
- Ingénierie sociale.

L'agence technique peut assurer à titre gratuit un conseil en matière d'identification du besoin, de définition de l'opportunité et de faisabilité de l'opération, d'aide à la conception du cahier des charges nécessaire aux consultations. A titre optionnel et onéreux, l'agence technique peut également assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage (phase opérationnelle) et de maîtrise d'œuvre pour le suivi et la surveillance de travaux de voirie d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

Il est attribué à la collectivité un droit de tirage annuel sur les prestations délivrées par l'agence technique, hors régime concurrentiel. Pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants, le temps d'intervention est fixé à 7 jours par an.

Monsieur le Maire propose demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention départementale d'ingénierie publique conclue avec l'Agence Technique Départementale, créée par le Département du Rhône le 30 janvier 2015 ;

AUTORISE la signature de la convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire souligne la survenue récurrente de problèmes de stationnement et de civisme : des sinistres ont été recensés, conjugués à des suppressions d'accès en raison de stationnements anarchiques...le manque de sens commun de certains habitants et/ou visiteurs est régulièrement observé, contraignant le garde-champêtre et les élus à intervenir.

Plusieurs constats consécutifs à ces points sont également partagés : demandes de création de parking (nécessité d'évaluer les évolutions des habitations dans les secteurs concernés en amont de toute décision), empiètement de véhicules sur les chaussées limitant la visibilité, « neutralisation » de certaines places de stationnement, manque d'utilisation des parkings existants.

VIII - TOUR DE TABLE :

René Blanchet informe de la signature le 9 mars à 18h15 de la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Il rappelle que les démarches sont engagées au niveau européen et au niveau national pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Si les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics, des solutions alternatives sont déjà mises en œuvre au sein de notre commune avec le nettoyage et le fauchage des bords de chemin avec l'épareuse.

Une éventuelle mutualisation d'achat de matériel d'entretien peut être envisagée grâce à l'obtention de financements de l'ordre de 50 % à 80 %. René Blanchet souligne qu'un plan de désherbage est élaboré au niveau du service « voirie-espaces verts » conduisant à fortement limiter le recours à des produits phytosanitaires. L'objectif est de préserver la qualité des eaux en réduisant le taux de pesticides présents dans le milieu naturel.

Concernant l'Agenda 21, un fort taux de refus est signalé sur les emballages : présence de gros cartons. Un test pourrait être proposé avec l'installation d'un poste fixe pour favoriser la récupération des cartons déposés par le public. Marie-France Pellegrin précise qu'un encart sur la semaine du Développement Durable organisée durant la dernière semaine de mai sera adressé à tous les conseillers.

Marc Neyra déplore l'impact visuel des réserves d'eau dans l'attente de la re-végétalisation de ces zones ainsi que la teinte vive du dernier bâtiment construit à la ZAC Viadorée. Il est rappelé que les coloris autorisés sont définis par le cahier des charges et le règlement de la ZAC.

Céline Marcuccilli fait part des interrogations des familles sur la desserte et les alternatives proposées en matière de navette intra communale. Monsieur le Maire rappelle que la plupart des communes ne sont dotées que d'un arrêt unique et que Pommiers bénéficie de 3 arrêts. Concernant le transport à la demande (TAD), la CCBPD sera appelée à se prononcer sur le principe de reprise de cette compétence, à l'exception des transports scolaires. Il précise que les moyens nécessaires ne seront pas intégralement transférés et que cette prise de compétence induira un nouvel appel d'offres et des charges financières...

Le transport à la demande mis à disposition des élèves du primaire par le Département est un dépannage pour certaines zones. Le problème est posé pour la navette locale et par le retour du soir des collégiens. Il est à noter que si le Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, autorité organisatrice des transports urbains et interurbains (SYTRAL) accepte la création d'une telle ligne régulière, le financement incomberait totalement à la commune.

Cette question est à examiner au regard du coût, de l'évaluation du besoin, voire de la recherche de solutions alternatives (covoiturage).

Alain Reynier a été sensibilisé par une famille au sujet de la vitesse excessive en centre bourg, le long de l'école maternelle. Les élus précisent que le bourg est en « zone 30 » en totalité avec une priorité aux piétons et que la police municipale est très attentive et présente aux heures d'entrée et des sortie des écoles.

Le respect des consignes réglementaires est néanmoins difficile à faire entendre à nos concitoyens qui stationnent leurs véhicules sur les passages protégés et déposent leurs enfants au milieu de la chaussée, sans assurer de protection à leurs enfants, et ce, en dépit des risques et des rappels des règles de sécurité régulièrement rappelées par le garde-champêtre.

M. Le Maire précise que les élections départementales se tiendront les 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 24 mars 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	

CATÉGORIE	LIBELLÉ	DELIBÉRATION DU	APPLICABLE DEPUIS LE	TARIF APPLICABLE
CONCESSION				
	concession trentenaire (pour 1 m ²)	24/02/2015	24/02/2015	105,00 €
	concession 15 ans (pour 1 m ²)	24/02/2015	24/02/2015	52,50 €
	columbarium - concession verticale (15 ans)	19/06/2001	01/01/2002	496,00 €
	columbarium - concession horizontale (15 ans)	19/06/2001	01/01/2002	305,00 €
	columbarium - renouvellement concession verticale	19/06/2001	01/01/2002	382,00 €
	columbarium - renouvellement concession horizontale	19/06/2001	01/01/2002	191,00 €
	columbarium - dépôt supplémentaire	19/06/2001	01/01/2002	115,00 €
	caveau communal (par jour)	19/06/2001	01/01/2002	1,55 €
LOCATION				
	Salle des Fêtes : demi-journée (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	24/02/2015	24/02/2015	225,00 €
	Salle des Fêtes : demi-journée (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	24/02/2015	24/02/2015	250,00 €
	Salle des Fêtes : soirée (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	24/02/2015	24/02/2015	450,00 €
	Salle des Fêtes : soirée (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	24/02/2015	24/02/2015	500,00 €
	Salle des Fêtes : vin d'honneur	24/02/2015	24/02/2015	225,00 €
	Salle des Fêtes : caution	12/11/2002	01/12/2002	400,00 €
	Salle des Fêtes : forfait nettoyage	24/02/2015	24/02/2015	175,00 €
	location de chaises : forfait de 1 à 20 chaises	24/02/2015	24/02/2015	10,00 €
	location de chaises : forfait de 21 à 50 chaises	24/02/2015	24/02/2015	20,00 €
	location de tables (avec ou sans bancs)	17/12/2013	01/01/2014	2,00 €
MATERIEL				
	tracteur avec remorque (pour 1 heure)	24/02/2015	24/02/2015	35,00 €
	tracteur avec épareuse (pour 1 heure)	24/02/2015	24/02/2015	55,00 €
	tracteur avec girobroyeur (pour 1 heure)	24/02/2015	24/02/2015	45,00 €
	camion avec broyeur (pour 1 heure)	24/02/2015	24/02/2015	55,00 €
	tronçonneuse (pour 1 heure)	19/06/2001	01/01/2002	26,00 €
MARCHÉ				
	droits de place - abonnés (au ml)	17/12/2002	01/01/2003	0,65 €
	droits de place - occasionnels (au ml)	17/12/2002	01/01/2003	1,50 €
POUBELLES				
	conteneur OM (120 litres)	19/06/2001	01/01/2002	39,00 €
	conteneur OM (240 litres)	19/06/2001	01/01/2002	46,00 €
	conteneur OM (340 litres)	19/06/2001	01/01/2002	92,00 €
DIVERS				
	indemnités de garde pour chien errant	17/12/2002	01/01/2003	50,00 €
	photocopie impression A4	19/06/2001	01/01/2002	0,30 €
	photocopie impression A3	19/06/2001	01/01/2002	0,60 €
	livre : Pommiers à travers les siècles	19/06/2001	01/01/2002	20,00 €
	livre : Préinventaire	19/06/2001	01/01/2002	8,00 €
	écusson textile	19/06/2001	01/01/2002	1,60 €
	écusson autocollant	19/06/2001	01/01/2002	0,80 €